

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 27 février 2026

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

N° 27901

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.226-13, R.226-12 et R.226-10.

VO la délibération en date du 8 juillet 2023 approuvant le Plan local d'urbanisme de Veyrac.

VO l'arrêté n° 87-2026-127-1003 du 29 janvier 2026, portant révision du classement, selon des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne.

VO notamment les documents annexés, à savoir :

- l'arrêté n° 87-2026-127-1003 du 29 janvier 2026, avec la liste des axes classés de département de la Haute-Vienne, et le plan de classement, selon des infrastructures de transports terrestres de la commune de Veyrac ;

- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune de Veyrac ;

- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune de Veyrac.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté n° 87-2026-127-1003 du 29 janvier 2026, portant révision du classement, selon des infrastructures de transports terrestres du département de la Haute-Vienne ;

- la mise à jour des servitudes d'utilité publique concernant la servitude de protection contre des explosions de gaz d'hydrocarbures et de produits chimiques (2) actualisée par son propriétaire.

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public et le maire de Veyrac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Veyrac et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le mercredi 04 mars 2026

 **JEAN SORRES**

Secrétaire général, directeur de l'urbanisme

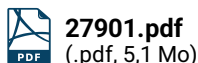
Le présent arrêté a été fait en vertu d'un pouvoir pour lequel le présent document est établi.

Le présent arrêté est tenu à la disposition du public pendant un mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026



27901.pdf
(.pdf, 5,1 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**